

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 23 JANVIER 2017, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à madame la mairesse Danielle Lavoie, madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay, le 18 janvier 2017 et à madame la conseillère Clarisse Viens, le 19 janvier 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2017-01-013**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
- 4.1 Nouveau lieu pour la tenue de la séance extraordinaire du conseil municipal du 30 janvier 2017
- 4.2 Autorisation de signature – Formulaire : Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation (MR-69)
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2017-01-014

NOUVEAU LIEU POUR LA TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 318 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal tient ses séances à l'endroit qu'il désigne et qu'il peut le changer quand il le juge à propos;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le conseil municipal fixe un nouveau lieu pour la tenue de la séance extraordinaire du conseil municipal du 30 janvier 2017 à 20h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

RÉSOLUTION 2017-01-015

AUTORISATION DE SIGNATURE – FORMULAIRE : AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS, PROCURATION OU RÉVOCATION (MR-69)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de signer le formulaire MR-69 portant sur l'autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation pour les fins de traitement de dossiers à Revenu Québec;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville autorise madame Diane Gaudette, directrice du Service des finances et de la trésorerie ou en son absence, Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire MR-69 portant sur l'autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation pour les fins de traitement de dossiers à Revenu Québec.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2017-01-016

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h02.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière